

## **Remise des insignes de chevalier de la Légion d'honneur au professeur Denys de Béchillon**

**Palais-Royal - Mardi 24 novembre 2009**

**Discours de M. Bernard Stirn, Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat**

Cher Professeur,

Cher Denys,

Il m'est particulièrement agréable de me retrouver ce soir devant toi, au milieu de tant d'amis, de Paris, de Pau, d'ailleurs, au milieu de mes collègues, de tes collègues, de ceux également qui ne sont ni mes collègues ni tes collègues mais qui ont répondu nombreux, comme amis, à l'invitation de M. le Vice-président du Conseil d'Etat que je remercie, en mon nom comme au tien, d'avoir bien voulu prêter ce salon pour la cérémonie qui nous réunit.

Tu m'as fait un grand honneur et un grand plaisir en me proposant d'être ton parrain dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Recevoir comme remettre cette haute distinction, qui est l'un des symboles de notre pays, est toujours un moment fort. Mais aujourd'hui une signification particulière s'attache à l'instant que nous partageons. Elle tient à la possibilité d'évoquer en ce lieu ce qui nous a rapprochés et l'excellence de ton parcours dont il m'appartient de rappeler les principales étapes.

Le privilège qui est le mien d'être ce soir en face de toi, cher Denys, a deux origines : le concours d'agrégation et les rencontres de Pau.

Durant l'été de 1997, j'étais parti à la campagne, en Normandie, lourdement chargé. Mon programme de membre du jury de l'agrégation de droit public était simple : lire 31 thèses au cours des 31 jours du mois d'août. Avec une dizaine de thèses lues en juillet et une dizaine de plus à lire en septembre, cela me permettrait d'être prêt pour le début des épreuves. La tâche était belle –tout en demandant une certaine discipline.

Je me souviens encore de ce matin du milieu d'août où la thèse quotidienne qui m'attendait m'effrayait doublement. Son titre - « hiérarchie des normes et hiérarchie des fonctions normatives de l'Etat » - me paraissait redoutablement théorique. Elle était en outre accompagnée d'un nombre élevé d'articles dont il m'incombait également de prendre connaissance.

Avec un regard indépendant et impartial -car je ne te connaissais pas-, je commence ma lecture. Quelques pages m'ont suffi pour constater une force d'argumentation, une qualité d'écriture, une richesse de pensée très au-dessus de ce qui était mon lot quotidien. De surcroît l'analyse était d'une parfaite clarté- au-delà de ce que le titre impressionnant faisait redouter. Tu publias d'ailleurs peu après, chez Odile Jacob, un ouvrage issu de ta thèse sous le titre plus accessible de « Qu'est-ce qu'une règle de droit ? ».

Lors des réunions préparatoires du jury, il avait été convenu de noter les thèses en quatre groupes, A, B, C, D. Le président Louis Favoreu, qui aurait aimé être des nôtres ce soir, nous avait indiqué que nous pouvions assortir cette lettre d'un signe + ou -. Au terme de ma journée de découverte des travaux de Denys de Béchillon, je n'ai pas eu d'hésitation à avoir l'audace d'inventer la note A ++.

Partagé par l'ensemble des membres du jury, ce sentiment s'est confirmé tout au long des quatre leçons qui marquent le concours. Sans trahir le secret des délibérations, je crois pouvoir dire ce soir que j'ai encore dans l'oreille cette observation d'un des membres du jury : « aujourd'hui, nous avons M. de Béchillon. Nous allons passer un bon moment ».

Tu as été tout naturellement major, au printemps 1998, de ce concours –ce qui t'a permis de choisir un poste à l'université de Pau.

Pau est notre second point de rencontre.

Cette ville est d'abord celle de tes études et, bien au-delà, de ta vie. A l'université de Pau, portée au départ par Franck Moderne, tu découvres, auprès d'une équipe de professeurs d'une rare qualité, une atmosphère de travail et de réflexion que l'air des Pyrénées contribue à rendre particulièrement tonique. Pierre Bon y dirige ta thèse. On ne t' imagine pas enseigner ailleurs que dans cette ville, qui est aussi celle de Marielle et d'Aurélien.

Mais Pau a aussi établi un lien particulier avec le Conseil d'Etat. Chaque mois de mai, depuis quatorze ans, a lieu la rencontre de Pau. Philippe Terneyre, qui en est depuis l'origine l'inspirateur, décide seul des invités : outre les professeurs et les doctorants de droit public de Pau, membres de droit de la rencontre, des professeurs d'autres universités et certains membres du Conseil d'Etat sont conviés à cette journée désormais très recherchée. Je peux avouer que, dans l'établissement du tour de rôle, le vendredi qui précède la rencontre de Pau est neutralisé, afin de permettre aux collègues qui ont la chance d'être sélectionnés de rejoindre sans difficulté le Béarn le vendredi après-midi et d'y partager le toujours excellent dîner qui les attend.

Pau a inventé une nouvelle forme d'échanges, sans formalisme, sans communications souvent fastidieuses, sans compte-rendu et sans publication. La sélectivité des invitations garantit déjà une haute qualité des débats. Surtout la spontanéité fait la richesse des échanges, la liberté entretient la compréhension réciproque, l'hospitalité permet de nouer et de renforcer, au-delà des débats intellectuels, des sentiments d'estime et d'amitié. Cette façon de procéder a servi de modèle : les facultés d'Aix, de Montpellier, de Lille, et même, dans une initiative conjointe, celles de Paris I et Paris II ensemble ont construit une journée avec le Conseil d'Etat qui s'inspire de la méthode paloise –sans qu'aucune toutefois bénéficie de cette règle de droit qu'est le privilège du tour de rôle sans séance la veille. Nul doute que ces journées, auxquelles beaucoup des collègues présents ce soir participent avec autant de plaisir que de profit, ont contribué de la meilleure manière au renforcement si souhaitable et auquel tu sais que j'attache, comme le Président Sauvé, la plus grande importance, des liens entre l'université et le Conseil d'Etat.

Plus que jamais, en cette période de grande mutation de notre droit public, de redéfinition de sa hiérarchie normative, de transformation de l'appareil administratif et de ses rapports avec les citoyens, de construction d'un droit public européen, les échanges entre la

doctrine et les juridictions sonnent comme une nécessité. La réunion de ce soir est, grâce à toi, une belle illustration de ce « chœur à deux voix » qu'il nous appartient de faire vivre.

L'agrégation, Pau : nous avons eu, nous avons, deux belles occasions de nous rencontrer.

Les liens noués au fil de ces rencontres me conduisent à évoquer -mais j'ai déjà commencé à le faire- le parcours d'excellence dont la cérémonie de ce soir est une étape.

Après le doctorat et avant l'agrégation, souhaitant approfondir la recherche dans le domaine de la pensée juridique, tu es, pendant sept ans, chargé de recherches au CNRS. Tes travaux de jeune chercheur sont récompensés par la médaille de bronze de ce grand établissement.

Revenu de manière éclatante à l'université, le major du concours d'agrégation 1997-1998 s'y distingue depuis par deux qualités exceptionnelles. D'une part, tes enseignements et tes travaux te conduisent, au-delà de toute spécialisation, vers les différents aspects du droit sur lesquels ton regard personnel apporte de réels enrichissements. D'autre part, loin de te limiter, quelles que soient leur richesse, aux recherches et aux publications académiques, tu es pleinement un universitaire dans la Cité.

Tes réflexions sont parties de la philosophie du droit et des idées politiques. Mais tu ne te limites pas à la théorie abstraite. Tu enseignes le droit constitutionnel et le droit administratif. Tu t'investis dans des domaines aussi techniques que le droit de la responsabilité et la procédure contentieuse, dirigeant en particulier les Encyclopédies Dalloz de contentieux administratif et de responsabilité de la puissance publique. Tu es un des auteurs les plus écoutés en droit médical, en droit public des affaires, en droit des contrats. La dimension de droit international et de droit comparé est toujours présente dans tes enseignements comme dans tes écrits. Tes horizons vont au-delà du droit et il est naturel que tu aies été l'un des directeurs de la revue *Transdisciplines*. A un moment où le savoir se fragmente à l'excès, tu te situes, par cette vision globale, dans la ligne des plus grands, dont André de Laubadère, Marcel Waline, Jean Rivero et Georges Vedel ont été les dernières illustrations.

Dans ces différentes matières, ta pensée et ta plume t'ont déjà consacré. Le professeur Philippe Jestaz l'avait perçu dès la note de lecture qu'il consacrait en 1997 à ton livre « *Qu'est-ce qu'une règle de droit ?* ». Il écrivait : Denys de Béchillon « a construit un avion conceptuel qui décolle et atterrit, qui va vite et qui tient l'air. Le tout dans un style pétaradant et avec un sens indéniable de la formule ».

Tu décolles en effet, souvent avec audace, en tout cas en ouvrant des voies nouvelles, loin des pensées convenues. Mais tu atterris aussi, sans te perdre dans les nuages ni exploser en vol par un excès d'énergie qui ne pourrait se maîtriser.

Pour évoquer encore un souvenir personnel, je dirai que, dès la première lettre que tu m'as envoyée, le 28 août 1998, quelques mois après la fin du concours d'agrégation, tu n'étais pas sans audace mais tu faisais aussi preuve de sagesse en commentant en ces termes l'arrêt *Koné* rendu le 3 juillet 1996 par l'assemblée du contentieux aux conclusions de Jean-Marie Delarue : « Je crois quand même que Koné pose un problème mais je concède volontiers que ce problème est d'ordre plus symbolique que proprement juridique ».

Plus sérieusement, ton œuvre se construit encore et nous en attendons beaucoup. Déjà elle porte une marque, au-delà du « kelsénisme discret et tempéré » que notait aussi Philippe Jestaz, celle d'un théoricien qui s'appuie sur le concret, d'un audacieux raisonnable, peut-être d'un perturbateur sage.

De si riches travaux auraient pu te conduire à demeurer dans ta maison de Pau près de tes livres et de tes ordinateurs, à mener au pied des Pyrénées une vie de gentleman farmer universitaire, à enseigner et à écrire chaque jour. Peut-être en as-tu parfois la tentation. Mais tu t'intéresses trop aux autres et au monde pour y céder. Le grand universitaire que tu es est aussi pleinement dans la Cité.

On ne compte plus les grandes commissions auxquelles tu as participé, commission présidée par Dieudonné Mandelkern sur la continuité des services publics de transport, groupe de travail dirigé par Nicolas Molfessis sur la rétroactivité des revirements de jurisprudence, comité présidé par le Premier ministre Edouard Balladur sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions, comité de réflexion présidé par Mme Simone Veil sur le Préambule de la Constitution. Il y a quelques jours, si j'en crois un journal du soir, tu étais entendu par la mission parlementaire de réflexion sur le port de la burqa. Tu as été désigné par le Premier ministre pour siéger au Conseil d'analyse de la société. Le Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat, la Cour de cassation sollicitent en de nombreuses occasions le partenaire de confiance que tu es pour ces institutions. Membre actif du Club des juristes, tu contribues aussi par la voie associative aux échanges sur des sujets qui intéressent les évolutions de notre société.

On voit combien les autorités judiciaires, gouvernementales ou parlementaires te sollicitent, sur des sujets variés, pour bénéficier de ton expérience, de tes réflexions, de tes propositions. Tu réponds toujours de manière positive et t'engages pleinement dans ces missions d'intérêt général. A cet égard aussi tu te situes dans la voie du doyen Vedel, auquel le président Braibant disait qu'il pourrait avoir comme carte de visite, « Georges Vedel, président des commissions Vedel ».

A l'universitaire que tu es profondément comme au citoyen qui apporte un concours précieux aux missions d'intérêt général qui lui sont demandées, il est juste que la République rende un hommage dont je suis fier, cher Denys, d'être le porteur amical.

« Denys de Béchillon, au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier de la Légion d'honneur ».